

**Décision n° 0164 du 08 novembre 2023 portant nomination des membres de la
commission interne des services de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-10 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 251-1 à L. 251-4 ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 16 février 2022 modifié portant création du comité social d'établissement public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le règlement intérieur du comité social d'établissement public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger adopté le 5 avril 2023 ;

Abroge la décision N°0588 portant nomination des membres de la commission interne des services centraux

DECIDE

Article 1^{er} – Sont nommés membres de la commission interne des services de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en qualité de représentants du personnel :

- Sur proposition de la Fédération syndicale unitaire (FSU)
- En qualité de membres titulaires :
 - Clémence CHAUDIN
 - Anthony DELTOUR
 - Franck PAJOT
 - Jean-Michel SMOLUCH
 - Patrick SOLDAT
 - Bruno RIBARD
- En qualité de membres suppléants :
 - Christine BERTON
 - Pierre BREZOT
 - Alessandra DIAKHATE
 - Laurent PICARD
 - Anne PITET (SUPMAE)
 - Sébastien VILLE

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Bâco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr

- Sur proposition du syndicat général de l'éducation nationale - CFDT (Sgen-CFDT)
 - En qualité de membres titulaires :
 - Pascale CANOVA
 - Hélène POUYFAUCON
 - En qualité de membres suppléants :
 - Patrice RAFALIMANANA
 - Marie-Pierre LEPAON
- Sur proposition l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA Education)
 - En qualité de membres titulaires :
 - Boris FAURE
 - Abdelhak FEKIH
 - En qualité de membres suppléants :
 - Latifa NOUMANE
 - Laurent SISTI

Article 2 – La secrétaire générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'Agence

La Directrice Générale



Claudia SCHERER-EFFOSSE